

CONFIDENTIEL

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU JEUDI 14 SEPTEMBRE 2023 À 14H ÉTABLI LE 14 SEPTEMBRE 2023

Sur convocation envoyée le trente août deux-mille vingt-trois, les membres du Comité Social Territorial Intercommunal se sont réunis le jeudi quatorze septembre deux mille vingt-trois à quatorze heures à la Maison des Communes à PAU sous la présidence de M. Nicolas PATRIARCHE, Président du Centre de Gestion.

→ Représentants de l'Administration :

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

- **M. PATRIARCHE**, Maire de LONS, Président,
- **M. DÉSSERÉ**, Maire de LEMBEYE,
- **Mme MAINE**, Adjointe au Maire de MONTAUT, 1ère Administratrice déléguée du Centre de Gestion,
- **M. OXIBAR**, Maire d'OGEU-LES-BAINS, 2^{ème} Administrateur délégué du Centre de Gestion,
- **M. DENAX**, Maire d'ARTIGUELOUVE.

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

- **M. SANZ**, Maire de RÉBÉNACQ,
- **M. LABAT**, Maire d'IGON,
- **Mme CASET**, Maire de LARCEVEAU-ARROS-CIBITS,
- **M. BERNOS**, Maire d'AGNOS,
- **Mme OTHART**, Maire de SAINTE-ENGRÂCE,
- **Mme ALTHAPÉ**, Maire de LANNE-EN-BARÉTOUS,
- **Mme CABANNE**, Maire de GOMER,
- **M. ETCHEVERRY**, Maire de BONLOC,
- **M. JAURIBERRY**, Maire de BUSSUNARITS-SARRASQUETTE,
- **M. ARROSSAGARAY**, Maire de SAUGUIS-SAINT-ETIENNE,
- **Mme GRAMMONTIN**, Maire de CASTETNER,
- **Mme ETCHEGOIN**, Adjointe au Maire de SAINT-JEAN-PIED-DE-PORT,
- **Mme MOULAT**, Maire de SÉVIGNACQ-MEYRACQ.



→ Représentants du personnel :

ÉTAIENT PRÉSENTS avec voix délibérative :

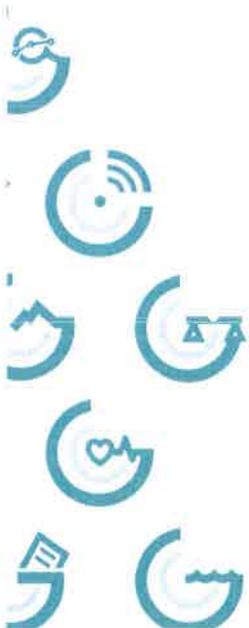
- **M. CAUHAPÉ-COUDURE**, Rédacteur principal de 1^{ère} classe au TERRITOIRE D'ÉNERGIE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CFDT),
- **Mme PROHARAM**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE LASSEUBE (CFDT),
- **Mme MARION**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE d'AHETZE (CGT),
- **Mme MOUSTROUS**, ATSEM principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (CGT),
- **M. PUCHEU**, Adjoint technique principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **Mme BEN ARRAIS**, Agent social principal de 2^{ème} classe au SIVOM AUTONOMIE DE LA PLAINE DE NAY (UNSA),
- **Mme CARRÈRE**, Rédacteur au SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT BÉARN BIGORRE (FO),
- **Mme HUSTAIX**, Directrice Générale des Services de la COMMUNE DE PONTACQ (SNDGCT),
- **Mme MERCADIER**, Agent social principal de 1^{ère} classe au CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ARTHEZ-DE-BÉARN (SUD/LAB).

ÉTAIENT PRÉSENTS sans voix délibérative :

- **Mme BOUVET**, Rédacteur au CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES PYRÉNÉES-ATLANTIQUES (CGT),
- **M. GALRITO**, Brigadier-chef principal à la COMMUNE de MAULÉON-LICHARRE (FO).

ÉTAIENT ABSENTS ET/OU NON REPRÉSENTÉS :

- **Mme LABORDE**, Adjoint technique principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **M. DAULÉ**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (CFDT),
- **Mme DAUBONS**, Adjoint technique à la COMMUNE DE NAVAILLES-ANGOS (CGT),
- **M. CAPIN**, Agent de maîtrise principal à la COMMUNE D'IDRON (UNSA),
- **Mme SOMDECOSTE-LEPOUNE**, Rédacteur à la COMMUNE DE LAHOURCADE (UNSA),
- **M. DROUILLARD**, Adjoint administratif principal de 2^{ème} classe au SYNDICAT DES ÉCOLES DE LA RÉGION DE GARLIN (SNDGCT),
- **Mme BÉBIOT**, Attaché à la COMMUNE DE MONTARDON (SUD/LAB).



ASSISTAIENT ÉGALEMENT À LA RÉUNION :

- **Mme WITTERKOER**, Responsable de la Direction Santé et Conditions de travail,
- **Mme CHALOT**, Responsable du Pôle Expertise juridique au CDG 64,
- **Mme KELLER**, Consultante au Pôle Expertise juridique au CDG 64.

Le Président remercie les membres du Comité Social Territorial Intercommunal (CSTI) pour leur participation à cette réunion.

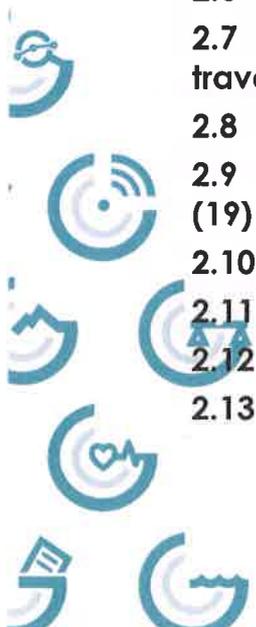
Par ailleurs, il tient à excuser l'absence du Directeur du Centre de Gestion, Monsieur MARCHAND.

Il rappelle que la secrétaire de séance du Comité Social Territorial Intercommunal est Madame MAINE.

En l'absence de Monsieur DAULÉ, Mme CARRÈRE a été désignée secrétaire adjointe.

- ORDRE DU JOUR -

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CSTI EN DATE	4
DU 29 JUIN 2023	4
II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU 14 SEPTEMBRE 2023	4
2.1 Avis sur un projet de Documents Unique d'évaluation des risques professionnels (1)	4
2.2 Étude des accidents et maladies reçus au CDG depuis la précédente réunion	5
2.3 Avis sur un projet d'accueil d'un apprenti (1)	5
2.4 Avis sur des projets d'aménagement du temps de travail (3)	5
2.5 Avis sur des projets d'attribution de prestations d'action sociale (2)	6
2.6 Avis sur des projets d'autorisations spéciales d'absence (7)	6
2.7 Avis sur des projets pour autres raisons : forfait mobilités durables et travaux supplémentaires (4)	6
2.8 Avis sur des projets de mise en place du compte épargne-temps (4) .	7
2.9 Avis sur des projets de critères d'attribution du régime indemnitaire (19) 7	
2.10 Avis sur un projet d'instauration du temps partiel (1)	8
2.11 Avis sur un projet d'organisation de la journée de solidarité (1)	8
2.12 Avis sur des projets de lignes directrices de gestion (8)	8
2.13 Avis sur un projet de mise en place des astreintes (1)	10



ce

2.14	Avis sur des projets de modification du temps de travail (20)	11
2.15	Avis sur un projet de protection sociale complémentaire (1)	11
2.16	Avis sur des projets de règlements intérieurs (2)	12
2.17	Avis sur des projets de suppression de poste (14)	12

I. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU CSTI EN DATE DU 29 JUIN 2023

Conformément aux dispositions de l'article 81 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics, le procès-verbal du Comité Social Territorial Intercommunal en date du 29 juin 2023 doit être soumis à l'approbation des membres du CSTI.

Le président soumet donc ce procès-verbal au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

II. DOSSIERS RELATIFS AU COMITÉ SOCIAL TERRITORIAL INTERCOMMUNAL DU 14 SEPTEMBRE 2023

2.1 Avis sur un projet de Documents Unique d'évaluation des risques professionnels (1)

Le Président soumet les documents présentés par la **COMMUNE de NAY** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Mme WITTERKOER fait un point sur les actions qui avaient été proposées par les membres au cours de la réunion du 29 juin dernier :

- Présenter à un prochain CSTI les chiffres relatifs au document unique : les chiffres seront présentés après la campagne du RSU qui est en cours jusqu'au 30 septembre 2023
- Rappeler aux collectivités, par le biais de la lettre d'actualité du CDG64 l'obligation de mise à jour du Document Unique et l'intégration des Risques Psycho-Sociaux : cette information sera faite dans la prochaine lettre d'actualité de la Direction Santé et conditions de travail.

2.2 Étude des accidents et maladies reçus au CDG depuis la précédente réunion

Mme WITTERKOER présente le tableau des accidents et maladies reçus depuis la dernière réunion du CSTI.

1 accident de service est déclaré dans 1 collectivité pour 10 jours d'arrêt.

Concernant les accidents du travail, et comme cela a été évoqué à la réunion du 29 juin 2023, Mme WITTERKOER rappelle que, à la demande des membres du CSTI, une information sur les risques liés au travail en hauteur sera faite dans la prochaine lettre d'actualité de la Direction Santé et des conditions de travail.

2.3 Avis sur un projet d'accueil d'un apprenti (1)

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT DES EAUX LUY GABAS LÉES** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

L'avis sera assorti de l'observation suivante : « Afin de conserver toute sa valeur à l'avis émis par le Comité Social Territorial Intercommunal, sa consultation doit être préalable à la décision de la collectivité ».

2.4 Avis sur des projets d'aménagement du temps de travail (3)

Le Président soumet les projets présentés par la **COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLÉE DE BAÏGORRI** et le **SYNDICAT MIXTE D'A.E.P. DU NORD-EST DE PAU** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE VILLEFRANQUE** au vote :

- du collège des représentants du personnel qui émet un **avis favorable à la majorité** par 8 voix pour (CGT, CFDT, UNSA, SNDGCT, SUD/LAB) et 1 abstention (FO),
- du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.



2.5 Avis sur des projets d'attribution de prestations d'action sociale (2)

Le Président soumet le projet présenté par les **COMMUNES DE CASTEIDE-DOAT et MONT** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

L'avis concernant le dossier de la **COMMUNE DE MONT** sera assorti de l'observation suivante : « La participation de l'employeur au financement des titres restaurant, pour être considérée comme de l'action sociale, doit être modulée selon la situation personnelle (par exemple, selon l'indice de rémunération) ou familiale des agents ».

2.6 Avis sur des projets d'autorisations spéciales d'absence (7)

Le Président soumet les projets présentés par la **COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLÉE DE BAÏGORRI** et les **COMMUNES DE BONNUT, LÉE, MONTARDON, SUSMIOU, IRISSARRY et ISPOURE** au vote :

- du collège des représentants du personnel qui émet un **avis favorable à la majorité** par 5 voix pour (CGT, FO, SNDGCT, SUD/LAB) et 4 voix contre (CFDT, UNSA),
- du collège des représentants des collectivités et établissements publics qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Les avis concernant les dossiers des **COMMUNES DE LÉE et SUSMIOU** seront assortis de l'observation suivante : « Les représentants du personnel regrettent que la délibération ne prévoie pas les autorisations d'absence liées à la maternité ».

L'avis concernant la **COMMUNE D'ISPOURE** sera assorti de l'observation suivante : « Les représentants du personnel regrettent que la délibération ne prévoie pas les autorisations d'absence pour garde d'enfant malade ou pour en assurer momentanément la garde ».

2.7 Avis sur des projets pour autres raisons : forfait mobilités durables et travaux supplémentaires (4)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES d'ANOYE, LOUHOSSOA, LUCARRÉ et SOUMOULOU** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.



2.8 Avis sur des projets de mise en place du compte épargne-temps (4)

Le Président soumet les projets présentés par la **COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLÉE DE BAÏGORRI**, les **COMMUNES DE BORDES**, **VIELLENAVE-D'ARTHEZ** et **ITXASSOU** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Les avis concernant la **COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLÉE DE BAÏGORRI** et la **COMMUNE DE BORDES** seront assortis de l'observation suivante : « La CFDT, la CGT, FO et SUD/LAB regrettent que la commune n'ait pas opté pour la monétisation du CET et la prise en compte au sein du régime de retraite additionnelle (RAFP). »

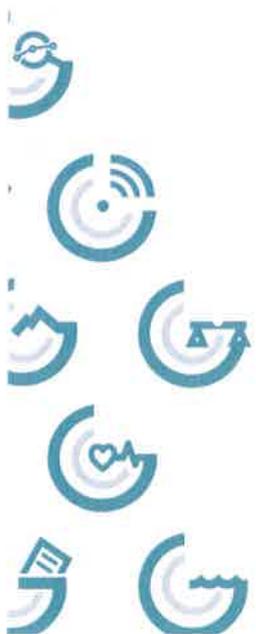
2.9 Avis sur des projets de critères d'attribution du régime indemnitaire (19)

Le Président soumet les projets présentés par la **COMMISSION SYNDICALE DE L'OSTABARET**, les **COMMUNES D'AINHICE-MONGELOS**, **AINHOA**, **ARZACQ-ARRAZIGUET**, **AUTEVIELLE-SAINT-MARTIN-BIDEREN**, **BUGNEIN**, **CESCAU**, **LAÀ-MONDRANS**, **LARRAU**, **SAINT-BOÈS**, **SAINT-JUST-IBARRE**, **SALLES-MONGISCARD**, **VIELLENAVE-D'ARTHEZ**, **VIELLESÉGURE**, **ESCOS**, **ESQUIULE**, **IBAROLLE**, **IRISSARRY** et **OUSSE** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable** à la majorité par 6 voix pour (CFDT, UNSA, FO, SNDGCT) et 3 voix contre (CGT, SUD/LAB),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Les avis seront assortis de l'observation suivante : « La CFDT et FO regrettent que le RIFSEEP ne soit pas maintenu pendant les congés de longue maladie, de grave maladie et de longue durée. FO regrette que le RIFSEEP ne soit pas maintenu pendant le congé de formation professionnelle .»

L'avis concernant la commune d'AINHOA sera assorti de l'observation suivante : « Les emplois des groupes de fonctions de la filière sociale ne devraient pas mentionner les agents d'animation ».



2.10 Avis sur un projet d'instauration du temps partiel (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLÉE DE BAÏGORRI** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

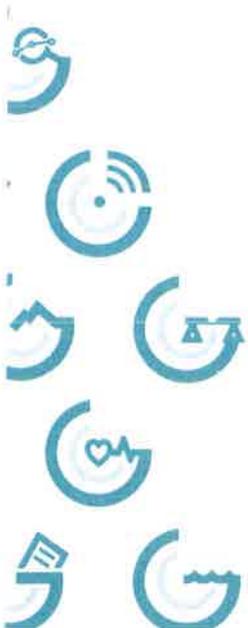
2.11 Avis sur un projet d'organisation de la journée de solidarité (1)

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE D'OSSÈS** au vote :

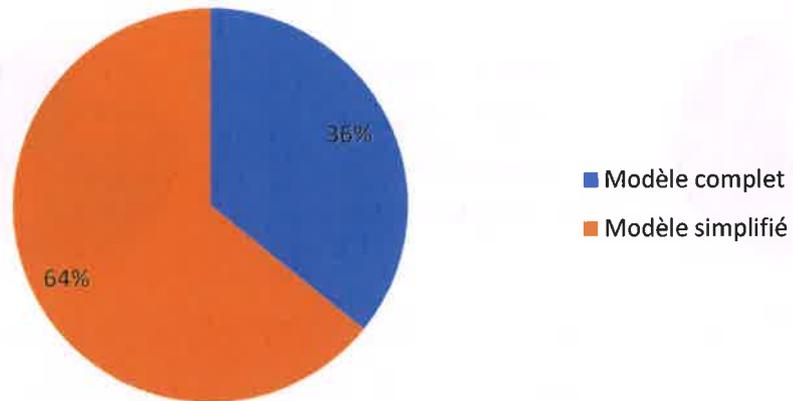
- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable** à la majorité par 7 voix pour (CFDT, UNSA, FO, SNDGCT, SUD/LAB) et 2 voix contre (CGT),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

2.12 Avis sur des projets de lignes directrices de gestion (8)

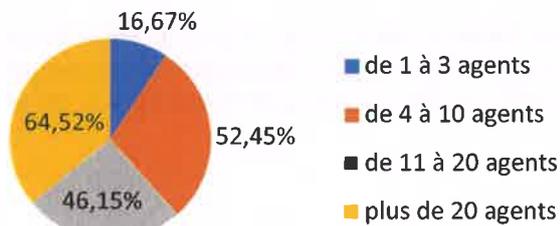
Avant de soumettre les dossiers au vote, des statistiques concernant les Lignes Directrices de Gestion (LDG) sont présentées. Elles concernent notamment la répartition par type de LDG (modèle complet : Stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et Promotion et valorisation des parcours professionnels ou modèle simplifié : Promotion et valorisation des parcours professionnels) et par collectivité (en fonction du nombre d'agents).



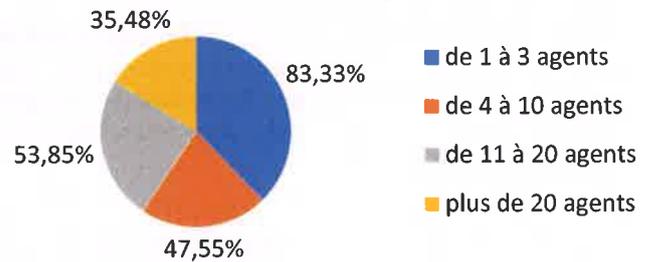
Répartition par type de LDG par collectivité - 405 dossiers à ce jour



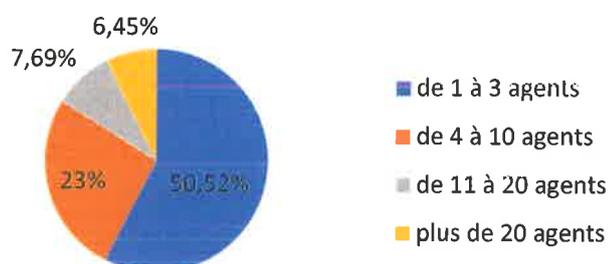
Type de collectivités ayant réalisé le modèle complet - 145 dossiers



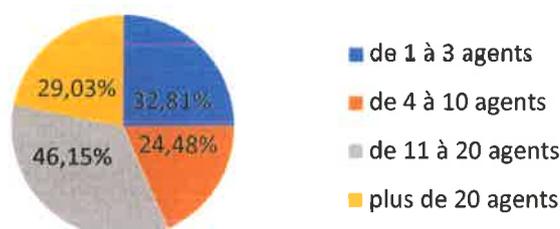
Type de collectivités ayant réalisé le modèle simplifié - 260 dossiers



Simplifié sans critère - 135 dossiers



Simplifié avec critères - 125 dossiers



Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ALOS-SIBAS-ABENSE, ARBONNE, BARCUS, BRUGES-CAPBIS-MIFAGET, MONTFORT, SAINT-PALAIS, SOUMOULOU** et le **SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE IKAS BIDEA** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable** à la majorité par 6 voix pour (CFDT, UNSA, SNDGCT, SUD/LAB) et 2 voix contre (CGT) et 1 abstention (FO),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Les avis seront assortis de l'observation suivante : « La CFDT regrette que les collectivités ne fixent pas de critères dans le volet des LDG consacré à la promotion et à la valorisation des parcours professionnels, malgré l'outil élaboré par le CTI en 2021 et mis à leur disposition. »

2.13 Avis sur un projet de mise en place des astreintes (1)

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU ET ASSAINISSEMENT PORTE D'ASPE** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

2.14 Avis sur des projets de modification du temps de travail (20)

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES D'ANCE-FÉAS** (dossiers n°3908 et n°3909), **ARNÉGUY**, **BEYRIE-SUR-JOYEUSE**, **BRISCOUS** (dossiers n°3924 et n°3925), **CAME**, **CASTILLON-DE-LEMBEYE**, **JATXOU**, **LAGOS**, **LANNE-EN-BARÉTOUS**, **LESTELLE-BÉTHARRAM**, **MASLACQ**, **ESQUIULE**, **ITXASSOU** (dossiers n°3898 et 3899), le **SYNDICAT DE REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE GOES ESTIALESCQ** et le **SYNDICAT DE REGROUPEMENT SCOLAIRE AURIAC-MIOSENS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

L'avis concernant la **COMMUNE D'ARNÉGUY** sera assorti de l'observation suivante : « La CFDT et FO regrettent que la collectivité n'ait pas porté le temps de travail du poste à 28 heures, permettant l'affiliation de l'agent au régime spécial de la CNRACL. En l'occurrence, l'agent en poste est intercommunal et est affilié au régime spécial de la CNRACL. »

Le Président soumet le projet présenté par le **CCAS DE MASLACQ** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable** à la majorité par 5 voix pour (CGT, FO, SNDGCT, SUD/LAB) et 4 abstentions (CFDT, UNSA),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE D'ASSON** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable** à la majorité par 8 voix pour (CGT, CFDT, UNSA, SNDGCT, SUD/LAB) et 1 abstention (FO),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

2.15 Avis sur un projet de protection sociale complémentaire (1)

Le Président soumet le projet présenté par le **SYNDICAT MIXTE DE L'AÉROPORT PAU-PYRÉNÉES** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.



2.16 Avis sur des projets de règlements intérieurs (2)

Mme CHALOT indique que le projet de règlement intérieur du **CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAUVETERRE-DE-BÉARN** inséré sur AGIRHE présentait des pages manquantes. Le document complet a été envoyé par courriel aux membres du CSTI.

Le Président soumet le projet présenté par le **CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAUVETERRE-DE-BÉARN** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable** à la majorité par 6 voix pour (CFDT, CGT, SNDGCT, SUD/LAB), 2 voix contre (UNSA) et 1 abstention (FO),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE MONTARDON** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

2.17 Avis sur des projets de suppression de poste (14)

Mme HUSTAIX, rejointe par Mme CARRÈRE, souhaiterait obtenir davantage d'éléments de contexte sur les suppressions de poste (motivation, créations d'emplois ou augmentations du temps de travail en conséquence).

Elle souhaiterait également que les dossiers de modifications du temps de travail consécutives aux suppressions de certains emplois soient présentés au vote en même temps que les dossiers de suppressions.

Mme CHALOT indique que les agents du CDG font le lien entre les différents dossiers lors de la présentation en réunion, mais que s'agissant de catégories de saisines distinctes, il est matériellement difficile de présenter ces dossiers en même temps dans le rapport .

Le Président soumet les projets présentés par les **COMMUNES d' ACCOUS, CAME, CESCAU, GABASTON, JATXOU, LEDEUX, LÉE, LESTELLE-BÉTHARRAM**, par le **R.P.I. EN PAYS D'ARTHEZ**, le **SIVOM DU CANTON DE TARDETS** et le **SYNDICAT VOCATION SCOLAIRE D'ESLOURENTIES, LOURENTIES ET LIMENDOUS** au vote du collège des représentants du personnel et du collège des représentants des collectivités et établissements publics, qui émettent respectivement un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE CASTETBON**
au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable** à la majorité par 6 voix pour (CFDT, UNSA, SNDGCT, FO), 1 voix contre (SUD/LAB) et 2 abstentions (CGT),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE DE LABASTIDE-VILLEFRANCHE** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis** par 1 voix pour (SNDGCT) et 8 abstentions (CGT, CFDT, UNSA, FO, SUD/LAB),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Le Président soumet le projet présenté par la **COMMUNE D'ITXASSOU** au vote :

- **du collège des représentants du personnel** qui émet un **avis favorable** à la majorité par 8 voix pour (CGT, CFDT, UNSA, SNDGCT, SUD/LAB) et 1 abstention (FO),
- **du collège des représentants des collectivités et établissements publics** qui émet un **avis favorable à l'unanimité**.

Plus aucune question n'étant inscrite à l'ordre du jour ni appelée des délégués, la séance est levée à 15h20.

La secrétaire adjointe,



Corinne CARRÈRE
Syndicat FO

Le Président,



Nicolas PATRIARCHE
Maire de LONS
Président du Centre de Gestion

La secrétaire,



Sylvie MAINE
Adjointe au Maire de MONTAUT
Titre Administratrice déléguée du
Centre de Gestion



